Image not found or type unknown

SECURISATION SUITE A 2 CAMBRIOLAGES EN 3 ANS

Par **rolldy**, le **30/11/2012** à **21:32**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'un pavillon dans une copropriété de 77 pavillons. Nous avons été victimes de 2 cambriolages en 3 ans. Mâlgré toutes les précautions d'usage y compris des barres en fer et une alarme intérieure.
Un policier conseil est venu nous conseiller pour la sécurisation de notre propriété et il s'avère que nous avons un portillon en bois haut d'environ 70 ou 80cm. Le policier nous a précisé qu'il serait judicieux de remonter la hauteur du portillon.

L'assemblée générale était déjà convoquée et mâlgré un e-mail et le point sur les "questions diverses et vie de la résidence" dans la convocation, ils ont reporté d'un an la question.

Les cambrioleurs (lors des divers cambriolages dans la résidence)sont toujours passés par le portillon pour accéder au jardin et oeuvrer tranquillement à l'abri des regards.

Y a-t-il un moyen pour que nous puissions poser un portillon identique à l'actuel mais avec une hauteur d'environ 1,70m, en faisant prévaloir la sécurisation de notre maison?.

Lorque le règlement n'est pas respecté ils envoient les huissiers chez certains mais pas chez d'autres.

Depuis des années (18 ans)des propriétaires on changé leur portillon en mettant des portillons en fer (non autorisés), en condamnant leur accès (non autorisé), en augmentant la hauteur sans en être inquiétés. Pour mon cas (je ne suis pas la seule à vouloir faire la démarche), je demande dans les règles de l'art et ils refusent en reportant à l'année prochaine.

Ai-je un quelconque recours?.

En attendant j'ai vissé des planches de bois derrière le portillon, à l'intérieur de ma parcelle en attendant qu'un portillon soit voté.On-t-il le droit de me les faire enlever par la venue d'un huissier? Le portillon se trouve à l'intérieur de ma parcelle et se voit de la rue.

Merci d'avance pour vos suggestions.
Cordialement,
Rolldy

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés